

## L'Ouganda va légiférer contre la mutilation génitale des femmes

KAMPALA (AFP) - L'Ouganda va faire voter une loi interdisant les mutilations génitales chez les femmes, qui est très commune au sein des tribus pastorales de la région orientale du pays, a annoncé vendredi le Président Yoweri Museveni dans un communiqué.



© AtlasVista

Le président ougandais Yoweri Museveni à Pretoria, le 9 mai 2009 (© AFP/Archives - Kim Ludbrook)

"Selon ce qu'a fait Dieu, il n'y a pas de partie du corps humain qui soit sans utilité", a déclaré le président Yoweri Museveni lors d'un rassemblement dans le district oriental du Karamoja, affirme le texte.

"Vous interférez avec l'oeuvre divine. Certains disent que cela fait partie de la culture. Oui, je soutiens la culture, mais elle doit être utile et basée sur une information scientifique", a-t-il ajouté.

L'an passé, les Nations unies ont voté une résolution qui désignait les mutilations génitales féminines comme une violation des droits des femmes et indiquait qu'elles constituaient une "maltraitance irréparable et irréversible".

La résolution a aussi souligné que cette pratique augmente le risque de transmission du SIDA, ainsi que la mortalité maternelle et infantile.

L'ONU estime que entre 100 et 140 millions de personnes à travers le monde ont subi cette pratique.

Publié le: 03/07/2009 à 13:03:21 GMT

Source : AFP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/ouganda-legiferer-a169138.html>